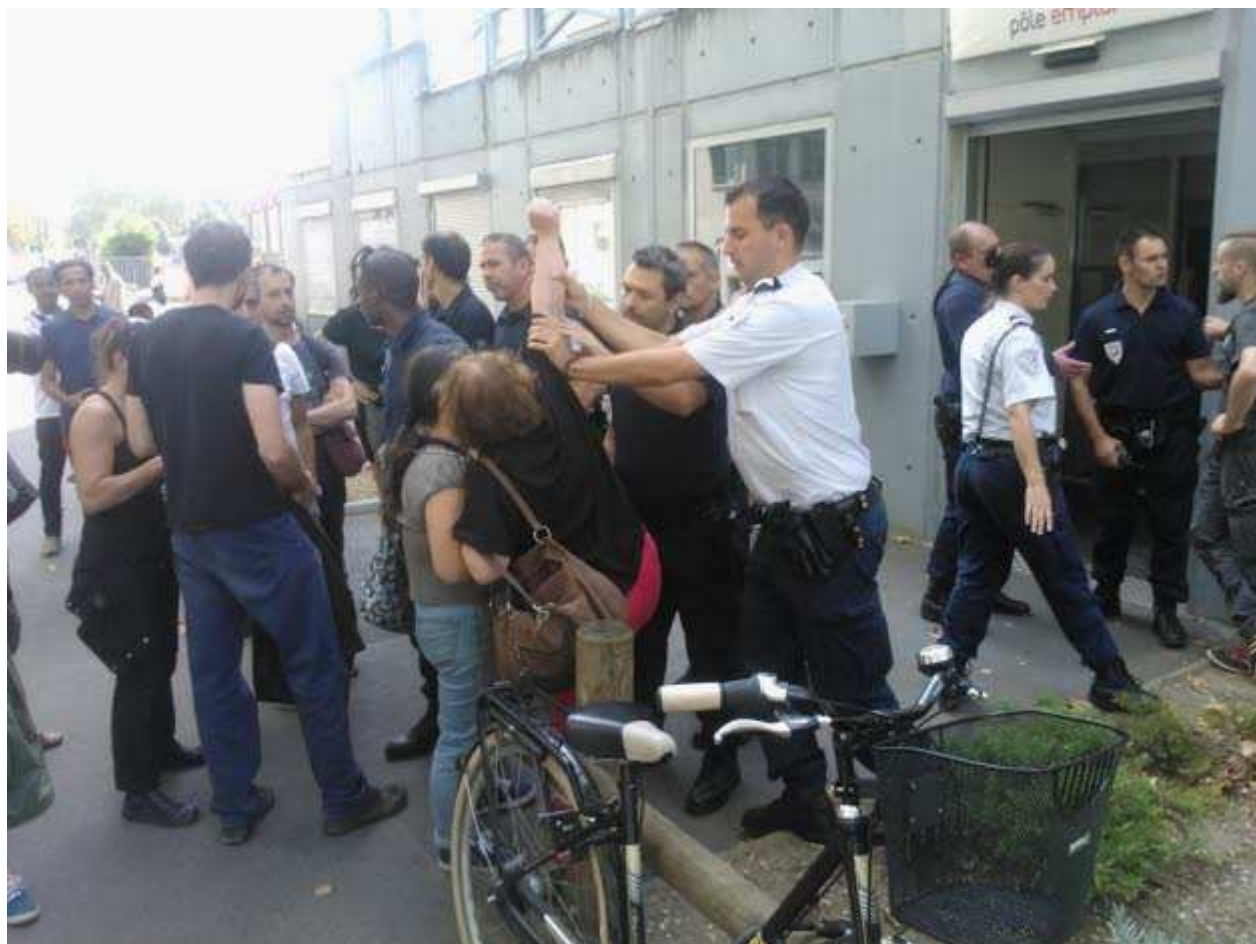


Action musclée devant une agence Pôle emploi



LE PROGRES 5 SEPTEMBRE 2014

**RHONE . Lyon : action musclée devant
une agence Pôle emploi pour contester
une radiation**

L'association Recours radiation et le collectif unitaire 69 ont perturbé l'inauguration de l'agence Pôle emploi du cours Albert Thomas à Lyon & fermée pour l'occasion. Refusant de partir tant que la menace de radiation d'une demandeur d'emploi ne serait pas levée, les présents

ont obtenu gain de cause après avoir tapé à la porte vitrée pour se faire entendre et réussi à obtenir des interlocuteurs.

L'association Recours radiation s'est présentée devant l'agence Pôle emploi du cours Albert Thomas pour contester la radiation d'une femme de 44 ans.

Clémentine Lafon était sous cette menace pour manque de recherche active d'un emploi. Ce que l'association entendait bien contester, faisant valoir que la quadragénaire a trouvé un poste d'employée de vie scolaire de 20 heures au mois de septembre.

Pour autant, la jeune femme doit demeurer inscrite à Pôle emploi faute d'un véritable contrat. "Le renversement de culpabilité est toujours sur les demandeurs d'emploi. Pourquoi doivent-ils sans cesse prouver qu'ils sont en recherche, alors qu'on sait bien qu'il n'y a pas de travail pour tout le monde", s'est insurgée Rose-Marie Pechallat, la présidente de Recours radiation.

Selon Nathalie Halot, directrice territoriale Pôle emploi, "radier les gens n'est pas un objectif. Sur 90% des avis de radiation envoyés, moins de 10% sont suivis d'effets. Mais les demandeurs d'emploi ont aussi des obligations".

Les échanges ont été vifs verbalement. Des bousculades se sont produites avec les forces de l'ordre.